

COMPTE RENDU

Le vendredi 24 octobre 2025 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 octobre 2025, s'est réuni sous la présidence du Maire, Pierre BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : Patrice LAMERE

Présents : Pierre BOURGEOIS, Patrice LAMERE, Eric LEBRUN, Liliane MARCHAIS, Francine HEURTIER, Serge DELAHAYE, Philippe JANOT

Représentés : David LLOANCY représenté par Patrice LAMERE, Fabien CARON représenté par Francine HEURTIER, Jacqueline SALLES représentée par Eric LEBRUN, Julie FOURRE-CLOSSON représentée par Serge DELAHAYE,

Absents et excusés : Catarina DE JESUS

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu municipal du 03/07/2025
- 2) Tarifs salle communale 2026
- 3) Tarifs court de tennis 2026/2027
- 4) Tarifs pour les concessions funéraires 2026
- 5) Choix de l'entreprise pour les travaux route de Moucherelle
- 6) Cession de parcelles
- 7) Action social en faveur du personnel
- 8) Questions diverses / informations

1) Approbation du compte-rendu municipal du 03/07/2025

Le compte-rendu du conseil municipal du 03/07/2025 est approuvé à l'unanimité.

2) Tarifs salle communale 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter les tarifs suivants de location de la salle communale pour 2026 à savoir:

- **Habitants de Romeny-Sur-Marne** :
 - forfait week-end (du vendredi 18h au lundi 9h) : 330.00 €
 - (du vendredi 14h au lundi 9h) : 380.00 €
 - location de 8h à 13h : 65.00 €
 - Location de 15h à 20h : 65.00€
 - une journée (24 heures en semaine, sauf le vendredi) 130.00 €
- **Personnes extérieures** :
 - forfait week-end (du vendredi 18h au lundi 9h) : 410.00 €
 - (du vendredi 14h au lundi 9h) : 490.00 €

- location de 8h à 13h : 95.00 €
- Location de 15h à 20h : 95.00€
- une journée (24 heures en semaine, sauf le vendredi) 180.00 €

- Caution dégradations : 1000.00 €
- Caution ménage : 200.00 €

3) Tarifs court de tennis 2026/2027

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, que les tarifs de location du court de tennis pour l'année 2026-2027, restent inchangés à savoir :

- 30.00 € pour un adulte
- 15.00€ pour les moins de 18 ans

Ces tarifs sont applicables du 1er avril 2026 au 31 mars 2027.

4) Tarifs pour les concessions funéraires 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de reconduire les tarifs des concessions dans le cimetière pour l'année 2026 comme suit :

Concessions cimetière

- 30 ans : 100.00 €
- 50 ans : 150.00 €

Concessions colombarium

- 15 ans : 350.00 €
- 30 ans : 600.00€

Cavernes

- 30 ans : 650.00 €

5) Choix de l'entreprise pour les travaux route de Moucherelle

Suite à l'étude des dossiers, Monsieur le Maire a présenté les différents devis des entreprises.

Suite au jugement des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide à l'unanimité,

d'attribuer les travaux pour la réfection de la route de Moucherelle à l'entreprise RVM située RD 87-Epoux-Bezu 02400 Château-Thierry.

Autorise Monsieur le Maire,

A régler les dépenses afférentes au moyen des crédits prévus à cet effet au budget.
A signer le devis de l'entreprise RVM pour un montant de 22 886.00 € HT.
A signer tous les documents concernant les travaux.

6) Cession de parcelles

Le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu en mairie un courrier d'un notaire qui représente le propriétaire des parcelles AA 356, AA 357 et AA 358. Ce dernier propose une vente à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat de ces 3 parcelles à l'euro symbolique et autorise le Maire à signer les documents s'y afférents.

7) Action social en faveur du personnel

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2007, toutes les collectivités locales doivent mettre en place de l'action sociale envers le personnel.

Après discussion, le Conseil Municipal adopte la solution suivante :

La collectivité de Romeny sur Marne décide d'allouer une enveloppe de 600.00 € pour l'ensemble des agents, enveloppe qui sera répartie tous les ans sous forme de ticket « CADHOC ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité de voter dans le cadre de l'action sociale la mise en place des chèques CADHOC,

Autorise le Maire à commander ces tickets « CADHOC »

A 19h30, Monsieur Patrice LAMERE, premier Adjoint au Maire ainsi que Madame Francine HEURTIER, conseillère Municipale, quittent la séance. Le quorum restant atteint, la séance se poursuit et Madame Liliane MARCHAIS se propose comme secrétaire de séance.

8) Questions diverses / informations

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents rapports sur le prix et la qualité du service public obligatoires pour l'assainissement collectif et non collectif qui ont été votés par les élus au dernier conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Pierre BOURGEOIS
Président de séance



Patrice LAMERE
Secrétaire de séance